

Module : Sécurité

Les Troubles Musculo Squelettiques

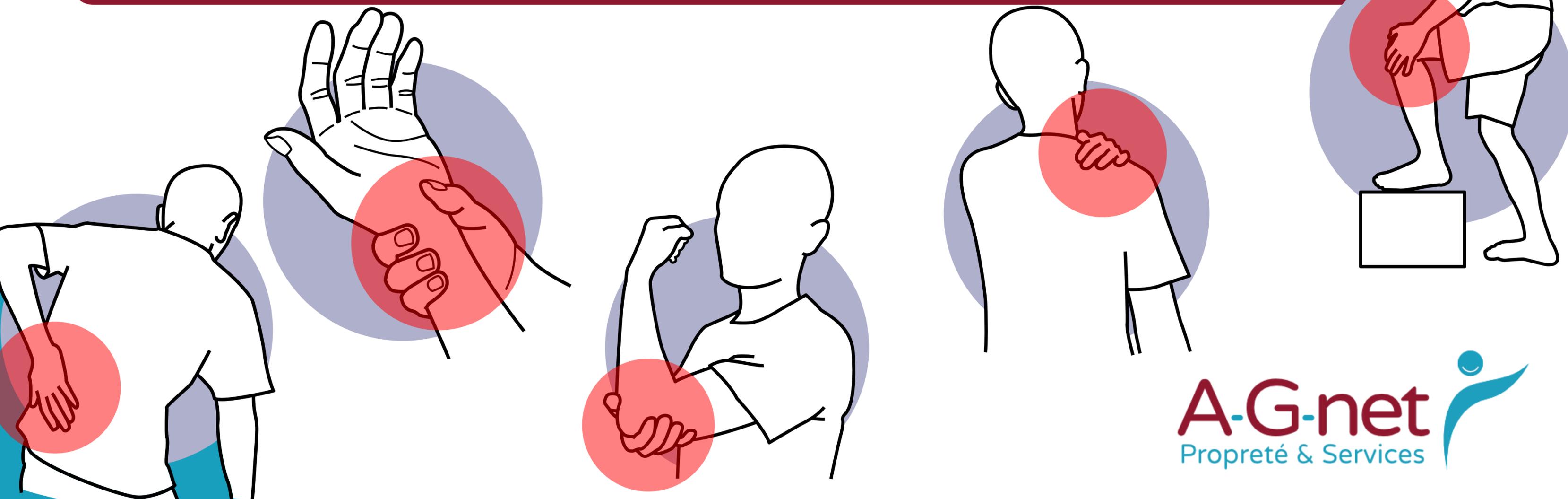


QU'EST-CE QUE LES T.M.S.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) des membres supérieurs et inférieurs sont des troubles pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation

Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire les tissus mous.

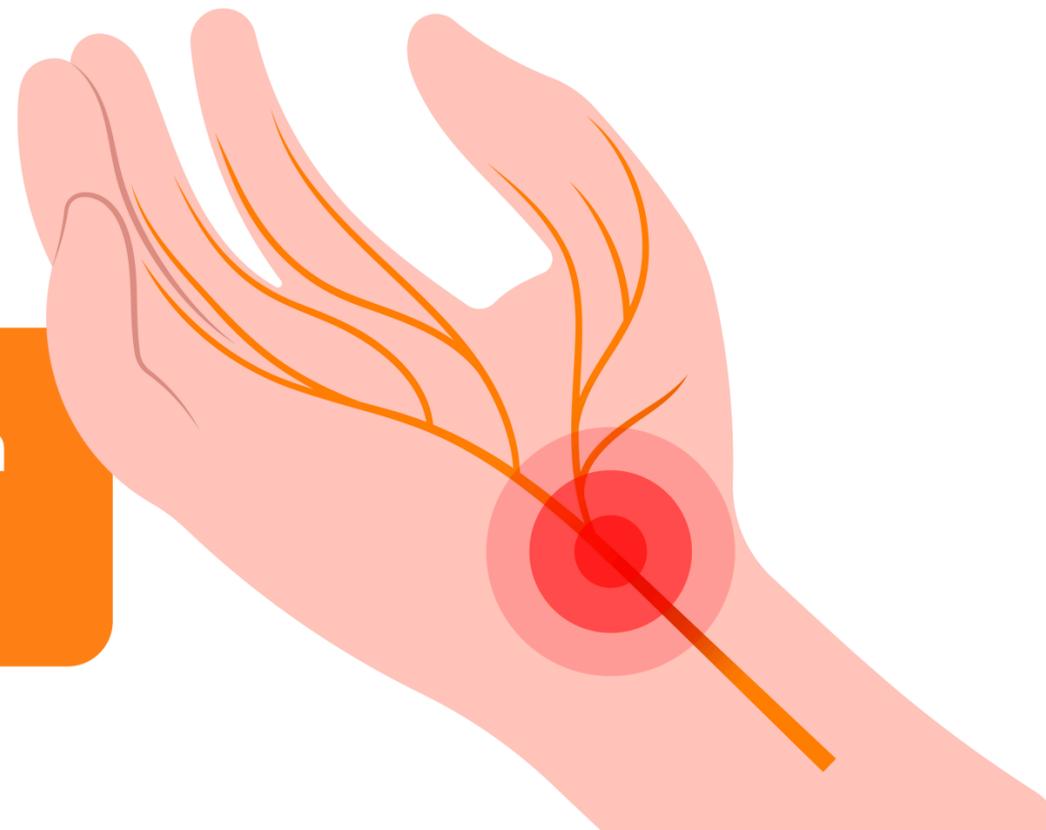
Les régions corporelles concernées sont principalement, le dos, les épaules et les poignets. Les TMS des membres inférieurs sont plus rares et concernent principalement le genou.



Ils s'expriment par de la douleur mais aussi par de la raideur, de la maladresse ou une perte de force.

Quelle que soit leur localisation, les TMS peuvent devenir irréversibles et entraîner un handicap durable. Afin que ces maladies ne deviennent pas chroniques, elles doivent être diagnostiquées et prises en charge précocement.

Exemple du canal carpien
dans le métier



Les TMS sont de loin les maladies professionnelles reconnues les plus fréquentes.

Ils sont le résultat de la combinaison de multiples causes liées au poste de travail et à son environnement, à l'organisation du travail, au climat social dans l'entreprise.

L'accroissement des contraintes de productivité, l'intensification du travail dans un contexte de vieillissement de la population active expliquent au moins en partie l'augmentation des TMS dans la population active au cours des deux dernières décennies.



Dans le secteur de la Propreté

1ère cause de maladie professionnelle (MP), les troubles musculo-squelettiques représentent à eux seuls 97% des maladies professionnelles dans notre secteur (contre 87% en France tous secteurs confondus).



D'après l'Assurance Maladie



Le poids des TMS dans le secteur de la propreté

97 %

la part des TMS dans les maladies professionnelles reconnues du secteur

AU MOINS 10 %

des accidents du travail du secteur sont liés au mal de dos

Source : Assurance Maladie
Chiffres 2016-2017



L'impact financier des TMS dans le secteur de la propreté

PLUS DE

29 M€

le coût annuel des TMS pour les entreprises du secteur, dont plus de 25% sont liés au mal de dos

PLUS DE **440 000**

Journées de travail perdues, soit plus de 2 000 équivalents temps plein. Plus de 30% sont liés au mal de dos

Source : Assurance Maladie
Chiffres 2016-2017

**IL EST IMPORTANT DE RÉDUIRE LEUR
IMPACT SUR LES AGENTS**

Les bonnes pratiques sont de l'ordre :

**Techniques
Organisationnelles
Humaines**



Par exemple au niveau : **TECHNIQUE**

- **Matériel en nombre et accessibilité suffisante**
- **Lieux d'eau et de stockage répartis sur le chantier**
- **Mettre à disposition des outils adaptés pour limiter les contraintes posturales (élévation des bras, flexion du dos...) et le port de charges**
- **Tuyaux de remplissage qui arrive directement dans le chariot**
- **Choisir le chariot en fonction du chantier**
- **Entretenir le matériel**
- **Adapter les aides à la manutention en fonction des environnements (par exemple : basculeur, tracteur de poubelles...)**
- **Faciliter les tâches de nettoyage des containers.**

Encore une fois cette liste est non exhaustive, vous retrouvez ces éléments dans la check-list détecter des situations à risques

Par exemple au niveau : ORGANISATIONNEL

HORAIRES DE TRAVAIL

- Privilégier des horaires en journée et réduire les amplitudes horaires
- Prendre en considération le temps de déplacements entre deux chantiers lors de la réalisation des plannings
- Organiser les plannings pour permettre dès que possible le travail en équipe ou en binôme pour pallier au travail isolé.



Par exemple au niveau : ORGANISATIONNEL

POLYVALENCE ET ROTATION

- Permettre l'alternance entre des chantiers difficiles (aux contraintes fortes) et des plus faciles
- Favoriser la polyvalence des tâches, réduisant la répétitivité des gestes et la monotonie du travail réalisé.



Par exemple au niveau : ORGANISATIONNEL

CHARGE DE TRAVAIL

- S'assurer que le délai de réalisation des différentes tâches est adapté
- Laisser des marges de manœuvre pour réaliser de courtes pauses et favoriser la récupération
- Planifier et organiser le travail dans le but de réduire les manutentions et les déplacements.



Par exemple au niveau : HUMAIN

RENDRE LE SALARIÉ RESPONSABLE DE SA SANTÉ

- Lors de vos visites sur sites sensibiliser l'ensemble des agents sur les risques professionnels
- Échanger sur les différentes pratiques en réunion d'équipe et impliquer les agents dans la recherche de solutions
- Réaliser des retours systématiques sur les dysfonctionnements, les matériels défectueux...
- Proposer des formations Gestes et Postures
- Assurer une formation à l'arrivée de nouveaux matériels et de nouveaux salariés.



**Vous êtes les garants de la
culture de la prévention au
quotidien au sein de l'entreprise**

